

Le régime Parlementaire en France

Par **pnd17**, le **22/11/2011** à **23:30**

Bonjour à tous, je voulais avoir votre avis concernant ce plan de dissertation que j'ai fait en rapport avec le sujet.

Problématique : Comment, après une longue tradition monarchique, le régime parlementaire s'est-il progressivement instauré en France ?

I - L'ancrage du régime parlementaire

A/ Les prémisses sous les Chartes

B/ Une existence textuelle sous la 3ème République

II - L'implantation d'une tradition parlementaire

A/ Une évolution permise par la pratique

B/ Plusieurs modalités de régimes

Pensez vous que ce plan est viable et répond aux exigences de la 1ère année (pas trop descriptif ni chronologique mais au contraire dynamique) ?

Merci beaucoup.

Par **x-ray**, le **23/11/2011** à **10:09**

Bonjour,

A lire ton plan, on a l'impression que les choses se sont faites sans douleur, alors qu'au contraire, la France a eu beaucoup de mal à trouver un "parlementarisme rationalisé".

Par ailleurs, il ne faut pas s'arrêter aux Chartes. Car ce qui a ralenti l'implantation du parlementarisme en France, ce sont aussi les expériences malheureuses de la Révolution.

Si tu regardes l'histoire (puisque c'est l'angle que tu as choisi), on balance sans cesse entre

Exécutif tout puissant et Législatif atrophié, avant d'atteindre la synthèse de la Vème...

Pour conclure, donc, en revenant sur ton plan, je trouve qu'il ne rend pas la dynamique de la difficile construction du parlementarisme français. Par ailleurs, le "II" est très obscure. Ca peut tenir, mais tout dépend de ce que tu mets dans tes sous-parties, en particulier dans le A/ "une évolution permise par la pratique" (sous-titre à retravailler de toute façon).

Bon courage et amicalement

Par **pnd17**, le **23/11/2011** à **12:11**

Merci pour votre message et je suis d'accord avec ces remarques. C'est pourquoi j'ai un peu modifié le plan :

I - L'apparition du régime parlementaire en France

A/ Facteurs favorables (intitulé à retravailler)

B/ L'instauration nécessaire de la responsabilité des ministres

II - L'institutionnalisation délicate du parlementarisme

A/ Des mécanismes constitutionnels porteurs d'un déséquilibre entre les pouvoirs

B/ L'émergence progressive d'une stabilité relative

Par **x-ray**, le **23/11/2011** à **14:24**

Bonjour,

je trouve que c'est beaucoup mieux, bien plus synthétique, surtout le II. Pour le I, c'est encore un peu limite. Surtout le A, dans lequel je ne vois pas bien ce que tu souhaites mettre.

Laissons d'autres intervenants donner leur avis pour progresser.

Amicalement

Par **pnd17**, le **23/11/2011** à **15:26**

Je suis d'accord pour dire que le I-A/ est peu clair, l'intitulé est à revoir... Mais pour l'idée générale, il s'agit de montrer ce qui a permis l'élaboration progressive du parlementarisme après la Révolution, la volonté de changement avec la monarchie, les origines du régime parlementaire, etc...